

## **PROCURATION**

Comme je ne serai pas en mesure d'assister à la réunion extraordinaire de l'assemblée générale des propriétaires de <b>Novita 3 Residence</b> , qui aura lieu le <b>25.02.2023</b> et, si le quorum (majorité) n'est pas atteint à la première assemblée, le <b>04.03.2023</b> , j'ai nommé comme mon mandataire pour me représenter avec le
plein droit de vote pour prendre les décisions nécessaires.
Prénom et Nom:
N° d'appartement:
Signature:

## Remarque:

- 1. Conformément à l'article 31/5 de la loi sur les copropriétés, un propriétaire peut être représenté par procuration.
- 2. Conformément à l'article 31/3 de la loi sur les copropriétés, si un appartement a plus d'un propriétaire, ils se représentés en mandatant l'un d'entre d'eux.
- 3. Conformément à l'article 31/2 de la loi sur les copropriétés, le propriétaire de plus d'un appartement dispose d'un vote pour chaque appartement.
- 4. Le défunt propriétaire d'un appartement peut être représenté par une personne mandatée par les héritiers.